Publié le 23/06/2025

Les tarifs différenciés ne closent pas le dossier du financement des Ehpad

L'autorisation d'appliquer des tarifs hébergement différenciés ne saurait être un solde de tout compte, ont défendu la responsable des relations institutionnelles de la Fnaqpa, Clémence Lacour, le directeur général des services de la Gironde, Stéphane Corbin, et la première vice-présidente du Tarn, Elisabeth Claverie, lors de la première Agora du grand âge.

Un décret, publié début janvier, pris en application de l'article 24 de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie, permet aux Ehpad habilités à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) un écart maximum de 35% entre les tarifs destinés aux bénéficiaires de cette aide et ceux appliqués aux autres résidents.

Mais cette autorisation d'appliquer des tarifs hébergement différenciés ne saurait suffire à clore le dossier du financement de ces établissements, ont estimé différents représentants du secteur lors de la première Agora du grand âge organisée du 18 au 20 juin par l'AD-PA (Association des directeurs au service des personnes âgées) et la Fnaqpa (Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées), à Albi.

"On ne s'est pas exactement opposés à la mesure; c'est un sujet douloureux, et il y a des questions de survie économique" pour les Ehpad, a rappelé la responsable des relations institutionnelles de la Fnaqpa, Clémence Lacour, le 19 juin, lors d'une table ronde.

"Mais c'est un sujet qui a été amené assez brutalement, pour lequel il n'y a pas eu beaucoup de concertation ni de mesure des impacts. 35% de différence avec le tarif aide sociale, c'est quand même très élevé, et la charge financière va être reportée sur les personnes âgées", a-t-elle résumé.

"Pour répondre à l'urgence, pour pouvoir vous donner de l'air [aux Ehpad], et parce que c'était compliqué, pour plein de raisons, [parce que] les départements rehaussent fortement le tarif d'aide sociale, le choix a été fait, par le gouvernement, mais avec la grande complicité des départements, et aussi des fédérations", d'autoriser les tarifs différenciés, a contextualisé le directeur général des services du département de la Gironde, Stéphane Corbin.

A lire aussi: En jouant sur le prix de journée, le département des Landes pense "rééquilibrer pratiquement" tous ses Ehpad

De fait, même si comme l'a dit le directeur de la Fnaqpa, Didier Sapy, en marge de la table ronde, sa fédération plaidait plutôt pour "une solvabilisation différenciée [des résidents], et non une tarification différenciée", de nombreuses organisations, dont la Fédération hospitalière de France (FHF), ont appelé cette mesure de leurs vœux pour sortir de l'ornière financière dans laquelle sont les Ehpad.

"Pour nous, ce n'est pas une vraie réforme structurelle; c'est un palliatif qu'on espère temporaire, dans l'attente d'une réforme qui permettrait d'alléger l'hébergement et de resserrer les charges autour de la restauration et de l'habitat", a insisté Clémence Lacour.

"Des établissements coincés des deux côtés"

De surcroît, a alerté la représentante de la Fnaqpa, "nous avons beaucoup de remontées d'adhérents qui nous expliquent que, comme les tarifs différenciés sont mis en place, des départements considèrent que la situation budgétaire autour de l'hébergement est résolue".

Certains départements bloquent le montant de la différenciation applicable, à 3%, 5%, 10%, a-t-elle rapporté. "La démarche se comprend car ils veulent garder une forme d'accessibilité [financière pour les résidents]. Mais là où cela ne se comprend plus du tout, c'est que, de l'autre côté, ils ne font pas évoluer les tarifs d'aide sociale. Et nous avons donc des établissements coincés des deux côtés, avec des tarifs d'aide sociale bas et un tarif différencié censé résoudre le problème économique, mais qui est bloqué… Et des départements qui disent 'C'est super, maintenant qu'il y a la réforme, on a résolu le problème'!"

La première vice-présidente du Tarn, Elisabeth Claverie, a expliqué que le conseil départemental avait mis en place le tarif différencié "dès début 2024, et [l'avait] fixé alors à 2,50 euros". Depuis la loi, il a bloqué la différenciation à 5%, soit 3,20 euros. "C'est vrai que c'est très peu. [Mais] 35%, c'est très exagéré", a-t-elle estimé, convenant elle aussi que cette réforme "ne règle pas tout".

"Mais hier [mercredi] 18 juin, c'était 'le jour du dépassement'", a-t-elle lancé. "Cela veut dire qu'à partir de cette date, les départements ne sont plus financés par l'Etat pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le revenu de solidarité active (RSA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Cette année, pour la PCH, on est à 42% de la compensation de l'Etat: tout le reste est à notre charge. Cette année, nous avons augmenté le budget autonomie du département de 7%, qui sont allés essentiellement à la PCH", où les besoins ont augmenté, a-t-elle assuré.

"En fait, le premier financeur d'un Ehpad sur la partie hébergement, ce sont les résidents. Et à eux, on ne leur a pas trop posé la question… C'est pour cela que nous avons, nous aussi, plafonné en l'état, sauf dérogation, l'augmentation" possible du tarif hébergement dans le cadre de cette réforme, a avancé Stéphane Corbin.

"C'est bien un appel d'air qui a été donné et qui était nécessaire [pour les Ehpad], mais pour le financement, je pense qu'il faut que nous poursuivions le sujet", a-t-il encouragé à son tour.

Il a au passage annoncé que "le département de la Gironde a demandé à pouvoir avoir une tarification, dans le cadre d'une expérimentation, qui se fasse davantage au revenu réel des personnes". Car avec le tarif différencié tel que pensé actuellement, "cela veut dire que, soit vous êtes à l'aide sociale et vous avez un tarif de plus en plus contenu, mais qui commence à se décrocher par rapport aux charges réelles [de l'Ehpad], soit vous ne l'êtes pas et on peut vous demander potentiellement de payer, pour un même logement et pour un même repas, 35% de plus. Or, vous n'avez pas forcément 35% de plus de revenus", a-t-il explicité.

Valérie Lespez